



## COMITE SYNDICAL

MERCREDI 11 FEVRIER 2026 – 10H30  
Communauté Urbaine de Dunkerque

### - RELEVÉ DES ECHANGES -

#### Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François  
MONTAGNE, Michel PESCH, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

#### Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Christine GILLOOTS, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT, Eric ROMMEL, Virginie VARLET

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Valérie ROBERT a donné pouvoir à Michel DELFORGE

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Michel PESCH

Virginie VARLET a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

Président de séance : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Jean-François MONTAGNE assisté de Catherine  
RENOU

Etaient également présents

Laurent PIDOUX - Benjamin DASSONVILLE – Sylvie DELATTE - Catherine RENOUE – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque  
Isabelle RICHARD - AGUR  
Catherine OLIVEZ-DUROISIN - Communauté de Communes des Hauts de Flandre  
Sylvaine BRUNET – Ville de Dunkerque / CUD

\*\*\*\*\*

Monsieur BEYAERT accueille les élus présents et demande à Monsieur MONTAGNE, secrétaire de séance, de faire l'appel. Le quorum est atteint.

**1<sup>er</sup> point** – Approbation du compte rendu des échanges du comité syndical du 14 janvier 2026, il n'y a aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

**2<sup>e</sup> point** – Approbation des documents budgétaires

Au sujet de **l'approbation du Compte Financier Unique 2025**, Monsieur BEYAERT indique que les disponibilités globales du budget ont été de 361 700 € alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur de 139 330 €.

Les recettes d'un montant de 222 350 € représentent les cotisations des membres. Les dépenses pour cette année se sont élevées à 219 400 € réparties comme suit :

- la subvention versée à l'AGUR pour un montant de 177 000 €
- les charges de personnel (4 agents) pour 32 900 €
- d'autres charges déclinées comme suit :
  - ➔ 5 300 € versés à Berger Levrault pour la maintenance des logiciels paie et comptabilité et Happy Day pour l'hébergement du site internet
  - ➔ 2 800 € d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
  - ➔ les autres dépenses restant modestes.

L'excédent cumulé s'élève à 142 300 € au 31 décembre 2025.

Il est procédé au vote en l'absence de Monsieur BEYAERT. La délibération relative au CFU est approuvée à l'unanimité.

Il est fait présentation de la **délibération relative à l'affectation de l'excédent** constaté aux dépenses liées à la démarche de mise en œuvre du SCoT et au démarrage du programme de travail 2026/2027.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Concernant la **présentation du budget 2026**, Monsieur BEYAERT indique que l'exercice 2026 conduira à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 364 800 €. Les recettes de l'année resteront identiques, la participation des membres ne change pas. A ces recettes s'ajoute l'excédent reporté 2025 de 142 300 €. Concernant les dépenses, la subvention à l'AGUR est de 177 000 € en 2026. Elle permettra, entre autres, de préparer le lancement de la procédure de révision dans la perspective de repenser le projet de territoire, moderniser et climatiser le SCoT.

A l'issue des élections municipales de 2026, des réunions d'acculturation ainsi que des conférences des maires seront programmées au sein du territoire. Le chapitre budgétaire « Etudes et recherches » doté de 109 000 € permettra de réaliser les engagements sur la période 2026/2027.

Il est procédé au vote. Aucune abstention, aucun vote contre. Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé d'approuver **l'attribution de la subvention à l'AGUR** pour cette année 2026 d'un montant de 177 000 €. Aucune abstention, aucun vote contre. La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **3e Point** – Informations relatives à l'administration du SCoT

Concernant le rapport d'activité 2025 et prévisions 2026/2027, Monsieur PIDOUX précise que ce document retrace l'activité du SCoT à travers sa mobilisation et sa participation à de nombreuses instances et divers travaux. Le programme de travail 2026/2027 tendra vers une évolution du SCoT avec l'approbation de la modification simplifiée prévue en février 2027 et le lancement d'une procédure de révision. L'animation se traduira par des conférences des maires du SCoT et des réunions d'acculturation à l'attention des nouveaux élus au sein du territoire du SCoT.

Monsieur FIGOUREUX fait remarquer sur ce point qu'il convient de ne pas oublier la révision du SCoT.

Il est fait état des décisions prises par le Président durant l'année 2026

- ➔ Contrat de suivi de logiciels de comptabilité avec Berger Levrault : **1904,50 €**
- ➔ Contrat d'assurance / Responsabilité civile avec Cabinet Alians : **511 €**

Quant au Rapport Social Unique 2024, Monsieur PIDOUX indique que ce document remplace le bilan social et donne une photographie en termes de ressources humaines du syndicat mixte. A noter que 4 agents sont employés à temps non complet par le syndicat mixte équivalent à 1 agent à temps plein et que les dépenses de personnel représentent 12,49 % des dépenses de fonctionnement soit 31 000 € environ.

### **4e Point** - Délibération sur la demande de classement au titre des PER

Monsieur BEYAERT donne la parole à Madame RICHARD pour présenter cette délibération. Elle parcourt le contenu de ce document en précisant toutefois que les dossiers doivent remonter à la Région Hauts de France pour le 3 mars 2026.

Pour les PER Développement Economique : 12 projets pour la CCHF / 2 projets pour la CUD

Pour les PER Logements : 16 projets

Le SCoT devra nécessairement présenter une délibération.

Avant de clore cette séance, Monsieur BEYAERT a tenu à remercier l'ensemble des élus ainsi que l'équipe technique et administrative pour leur implication durant ce mandat.

Monsieur FIGOUREUX a partagé ses propos. Il a précisé sur les relations ont été durant ces années excellentes entre le SCoT et la CCHF, son seul regret étant le dossier de la Croix Rouge C. Ce qui compte c'est l'avenir.

La séance a été levée à 11h05.

\*\*\*\*\*